



Le Christophien

BULLETIN MUNICIPAL





CONSTRUCTIONS LEMIEUX DESJARDINS

9219-8894 QUÉBEC INC.

☑ AUTO CONSTRUCTION ☑ CLÉ EN MAIN ☑ RÉNOVATION

COMMERCIAL • RÉSIDENTIEL • INDUSTRIEL • AGRICOLE

- Montage de structure
- Finition intérieure et extérieure
- Pose de gypse - Bord joint
- Revêtement métallique
- Pose de portes et fenêtres
- Pose de bardeaux



On travaille
pour vous...

819 357-8257

RBQ : 5609-9211-01



www.constructionselemieuxdesjardins.ca

Stéphane cell. : 819 350-6178

41, Plage-Beauchesne - St-Christophe-d'Arthabaska

Cuisinistes de père en fils depuis 1974 et fiers de l'être!

⊕ ————— ⊕
LES CUISINES BOIS-FRANCS INC.
⊕ ————— ⊕



819 357-9316 | cuisinesbf@videotron.ca

401 Avenue Pie X, Saint-Christophe-d'Arthabaska, QC G6R 0M5

BGA ARCHITECTES

BOURASSA GAUDREAU ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES
(9321-4302 Québec Inc.)

COMMERCIAL | INDUSTRIEL
INSTITUTIONNEL | RÉSIDENTIEL



Tout près de chez vous !

23, route 116 | Saint-Christophe-d'Arthabaska | QC G6R 0S2

Tél: (819)-357-1225 | Cell: (819)-352-1725

info@bga.archi | bga.archi



CONSTRUCTION OUELLET et PEL-RIN inc.

Licence RBQ : 8302-7268-54



CONSTRUCTION DE BÂTIMENT
AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION
POMPAGE ET DÉMOLITION DE BÉTON



ouelletpel-rin@videotron.ca

819-551-9090

409, Avenue Pie X, St-Christophe-d'Arthabaska (Québec) G6R 0M5

www.batimentdeferme.com

Votre Maire, M. Michel Larochelle, les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska vous souhaitent :

UN JOYEUX
Temps des Fêtes
et une
BONNE ANNÉE 2020 !



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes **du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020**, inclusivement.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MOIS	SÉANCES - 19 h 30
Janvier	Lundi 13 janvier
Février	Lundi 3 février
Mars	Lundi 2 mars
Avril	Lundi 6 avril
Mai	Lundi 4 mai
Juin	Lundi 1 ^{er} juin
Juillet	Lundi 6 juillet
Août	Lundi 10 août
Septembre	Mardi 8 septembre
Octobre	Lundi 5 octobre
Novembre	Lundi 2 novembre
Décembre	Lundi 7 décembre



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL INFOS BALISES

Nous vous rappelons que si vous placez des balises pour délimiter **votre terrain cet hiver**, elles doivent être placées à la limite de votre terrain, **soit à 3 pieds minimum du bord de l'asphalte et non dans l'emprise de la rue.**

Article 49 du règlement G-100 : Stationnement de nuit durant l'hiver 49.1 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 0 h 00 et 7 h du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'autre année inclusivement.

Conseil Municipal



Michel Larochelle : Maire

Poste en élection, décembre 2019

Conseiller – district no. 1

Bertrand Martineau

Conseiller – district no. 2

Diane L. Gagnon

Conseillère – district no. 3

Simon Arsenault

Conseiller – district no. 4

Dominique Blanchette

Conseillère – district no. 5

Réjean Arsenault

Conseiller – district no. 6

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Katherine Beaudoin, avocate

Directrice générale et secrétaire-trésorière
directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Gabrielle Bergeron

Adjointe administrative
secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca

Véronique Tétrault, urbaniste

Responsable du département d'urbanisme
(lundi, mardi, mercredi et jeudi)
permis@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Gosselin

Inspecteur de la voirie

Stéphane Proulx

Journalier à la voirie

BUREAU MUNICIPAL

418, avenue Pie-X
Saint-Christophe d'Arthabaska (QC) G6R 0M9
Tél.: 819-357-9031 / Fax: 819-357-9087

www.saint-christophe-darthabaska.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30
Le vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00



Informations importantes

Relatives au Règlement 459-2011

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

- Pour en faciliter le déblaiement, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, ses employés ou les entreprises dont elle a retenu les services à cette fin peuvent projeter, souffler ou déposer la neige recouvrant une voie publique sur un terrain privé contigu.
- Il appartient donc au propriétaire d'un terrain privé de prendre les précautions nécessaires en pareil cas pour éviter que des personnes, des biens ou des végétaux ne soient blessés ou endommagés.

A TITRE DU PROPRIÉTAIRE VOS RESPONSABILITÉS

- Si vous mandatez une personne physique ou morale pour le déneigement de votre propriété, le propriétaire est responsable de toutes contraventions que celle-ci pourrait commettre au règlement 459-2011.
- La neige doit être projetée ou soufflée sur le terrain de la propriété ou chargée et transportée vers un site autorisé.
- Faire attention à ce que les ouvertures des ponceaux soient exemptes d'amoncellements de neige, lors des redoux hivernaux, cela peut entraîner des problématiques de drainage.

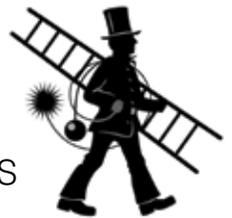
IL EST INTERDIT À QUICONQUE

- De déposer, projeter, souffler ou de permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur une voie publique, dans un parc, sur une

borne d'incendie ou dans un fossé déneigé habituellement par la Municipalité.

- De déposer, projeter, souffler ou de permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige provenant d'un andain sur une voie publique, dans un parc, sur une borne d'incendie ou dans un fossé déneigé habituellement par la Municipalité.
- De créer un amoncellement de neige contigu à une voie publique s'il obstrue la visibilité des automobilistes et des piétons qui y circulent.
- De déplacer ou de transporter cette neige de manière à l'accumuler ou l'entasser du côté opposé de la chaussée ou sur un terrain autre que celui d'où provient cette neige.
- De réduire la largeur d'une voie publique dégagée par l'action de déposer, projeter, souffler ou permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur un andain contigu à cette même voie publique.

RAMONAGE DES CHEMINÉES ET DISPOSITION DES CENDRES



Nous vous rappelons qu'il est important de ramoner la cheminée de sa résidence, et ce, à tous les ans. Pour le ramonage et l'inspection de la cheminée, incluant la cueillette de la cendre à la base de la cheminée, vous devez vérifier les tarifs directement avec l'entrepreneur de votre choix. Pour ce qui est des cendres, elles doivent être refroidies au moins deux semaines avant d'être déposées dans un sac de plastique et placées dans le bac gris.

Loisirs & CULTURE

Nous sommes très heureux de vous annoncer que les ententes de services relatives aux loisirs et à la culture avec les Villes de Victoriaville et Warwick se poursuivent.

Tous les résidents de Saint-Christophe d'Arthabaska ont donc accès à l'ensemble des activités qui sont offertes par ces municipalités au même titre que les résidents de celles-ci.

Nous vous invitons à prendre connaissance des mesures et modalités en place en vue des inscriptions aux différentes activités sportives ou culturelles avec ces municipalités respectives.

VICTORIANVILLE : www.victoriaville.ca
WARWICK : villedewarwick.quebec

Documents à fournir :

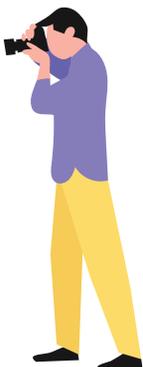
Une preuve de résidence récente :

- Facture de télécommunication (Bell, Vidéotron, etc.) ;
- Facture d'Hydro-Québec ;
- Compte de taxes municipales récent ;
- Permis de conduire valide.

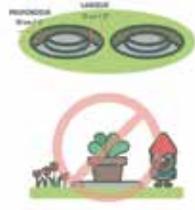
Une preuve de parenté, si la personne à inscrire est mineure ;

- Carte bleue de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska ;
- Certificat de naissance ;
- Baptistaire.

Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, la preuve de résidence doit être au nom du parent.



PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DANS LA MRC D'ARTHABASKA



Dégagement des couvercles

La semaine avant votre vidange, tous les couvercles doivent être dégagés :

- Retirez la terre, la tourbe et tout autre objet se trouvant autour ou sur les couvercles;
- Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10cm (4pouces) tout autour des couvercles;
- Si vos couvercles sont situés sous une galerie, effectuez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.

En hiver vous devez aussi assurer ces opérations :

- Pélletez les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4 pc) la neige et la terre tout autour;
- Pélletez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;
- Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelletez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place.



20
20



fossesarthabaska.ca

CALENDRIER DES VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES 2020

S'adresse uniquement aux citoyens ayant besoin de plus d'une vidange tous les deux ans

INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire et doit être faite au plus tard le jeudi qui précède la semaine choisie :

- En ligne au fossesarthabaska.ca
- Par téléphone en communiquant avec votre municipalité

*En vous inscrivant au calendrier des vidanges supplémentaires, vous bénéficiez du tarif le plus bas disponible. La vidange sera effectuée dans la semaine choisie, entre le lundi et le vendredi. Il n'est pas possible de choisir une date précise.

Maddington | 819-367-2577
Daveluyville | 819-367-3395
Saint-Louis-de-Blandford | 819-364-7007
Saint-Rosaire | 819-752-6178
Saint-Valère | 819-353-3450
Saint-Samuel | 819-353-1242
Sainte-Clotilde-de-Horton | 819-336-5344
Sainte-Séraphine | 819-336-3200
Sainte-Élizabeth-de-Warwick | 819-358-5162

Saints-Martyrs-Canadiens | 819-344-5171
Ham-Nord | 819-344-2424
Saint-Christophe-d'Arthabaska | 819-357-9031
Chesterville | 819-382-2059
Notre-Dame-de-Ham | 819-344-5806
Kingsey Falls | 819-363-3810
Warwick | 819-358-4300
Saint-Albert | 819-353-3300

Victoriaville | 819-758-1571
Saint-Norbert-d'Arthabaska | 819-369-9318
Sainte-Hélène-de-Chester | 819-382-2650
Tingwick | 819-359-2454
Saint-Rémi-de-Tingwick | 819-359-2731

Semaines offertes à toutes les municipalités
 Basse saison

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5 6 7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1 2 3 4 5 6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5 6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			





COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires, pompes et filtres vides
- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)
- Branches d'arbres de moins de 1 mètre (3 pieds) de long, attachées en paquets de 60 cm (2 pieds) de diamètre. Maximum de 3 paquets par collecte
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles

Matières interdites : les appareils frigorifiques / débris de construction



ARBRES DE NOËL

Les arbres de Noël doivent être déposés en bordure de la voie publique la veille de la collecte. Ceux-ci doivent être exempts de décorations et dégagés des surplus de neige.



COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Ne pas utiliser de sacs de plastique (noirs, orange, oxobio-dégradables). Merci de bien vouloir utiliser les sacs en papier ou compostables certifiés.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Le **17 octobre 2020** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.



POINT DE DÉPÔT - ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaire hivernal

1^{er} janvier - 4 avril et 7 décembre - 31 décembre

Mardi au samedi : 8 h 00 à 15 h 45
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Horaire régulier (estival)

6 avril - 5 décembre

Lundi au vendredi : 7 h 00 à 15 h 45

Samedi : 8 h 00 à 14 h 45
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Fermé :

- 1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
- 13 avril (Lundi de Pâques)
- 18 mai (Journée nationale des Patriotes)
- 24 juin (Fête nationale du Québec)
- 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- 7 septembre (Fête du Travail)
- 12 octobre (Action de grâce)
- 25-26 décembre (Noël)

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des frigorifiques où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

✓ Matières acceptées

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers
- Appareils frigorifiques \$
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenants d'antigel et huile à moteur (vides)
- Débris de construction \$
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, baignoires, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- **Les appareils frigorifiques** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes. Ceux-ci sont décontaminés et récupérés à 95%.



Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.



Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'**écocentre**. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

En vente à l'écocentre :

- Compost



Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- matières recyclables
- matières compostables
- déchets
- déchets volumineux
- surplus de feuilles
- arbres de Noël



Journée Normand Maurice

DISPOSITION DU BAC
Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES
L'utilisation de bacs roulants en bon état munis d'un couvercle sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes.
Il est interdit de peindre les bacs

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES
La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2020.

Gestrio Outil pour vous aider à mieux gérer vos matières résiduelles
Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier et carton**
- Tout article de papier et de carton propre
 - Contenants de crème, lait et jus (Tetra Pak)
- Plastiques**
- Contenants et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
 - Contenants de yogourt rincés (sans couvercle métallique)
 - Contenants alimentaires en styromousse non souillés portant le symbole ♻️ (verres à café, barquettes de viande, assiettes et ustensiles de plastique)

N'oubliez pas de rincer vos contenants

- Métaux**
- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
 - Canettes d'aluminium
 - Assiettes et papier d'aluminium non souillés
 - Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle
- Verre**
- Contenants, bouteilles et pots bien rincés

MATIÈRES COMPOSTABLES

- Résidus de table**
- Fruits et légumes (incluant leur pelure)
 - Coquilles d'œufs, coques de noix et écales d'arachides
 - Pains et pâtes alimentaires
 - Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais, os
 - Produits laitiers
 - Matières grasses
 - Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion
- Résidus de jardin**
- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
 - Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
 - Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

- Autres**
- Cheveux, poils et plumes
 - Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
 - Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
 - Mouchoirs de papier

ATTENTION
Veuillez utiliser un sac de papier ou certifié compostable.



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Couches
- Valselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatériaux ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts
- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Sacs oxo-biodégradables portant la mention EPI
- Cendres de foyer
- Etc.

ATTENTION
Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.

Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.



BUDGET 2020

Chers citoyens et citoyennes,

Les membres du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska sont fiers de vous présenter les prévisions budgétaires pour l'année 2020, ainsi que le programme triennal des immobilisations (PTI) 2020-2021-2022. Le budget 2020 s'élève à 3 427 880,32 \$ et sa préparation a été marquée de quelques défis, notamment en raison des augmentations suivantes : 45 % pour les coûts de déneigement des rues et routes municipales, 13 % pour le budget relatif aux ententes pour la protection incendie, 7 % pour le service de collecte et de disposition des matières résiduelles et 6 % pour les services de la Sûreté

du Québec. Le taux total des taxes sur la valeur foncière sera légèrement augmenté de 1,65 %, pour passer de 0,824/100 \$ à 0,8378/100 \$. Finalement, les taux pour les matières résiduelles et l'aqueduc ont été revus à la hausse afin que couvrir les dépenses de fonctionnement de ces deux départements.

Malgré les multiples augmentations des coûts pour l'année à venir, le conseil municipal a été en mesure de minimiser l'impact direct sur le compte de taxes des contribuables et de s'assurer que la hausse soit raisonnable.

Bonne lecture et une excellente année 2020 à tous!

REVENUS

Taxes foncières générales..... 1 604 028,18 \$
Contribution ententes LOISIRS..... 948 887,49 \$

Sous-total taxes générales 2 552 915,67 \$

Aqueduc - Compensation et emprunts..... 89 729,41 \$
Matières résiduelles - Compensation..... 293 045,00 \$

Sous-total compensations..... 382 774,41 \$

Redevance - matières résiduelles..... 88 790,26 \$
Prise en charge du réseau local 94 327,00 \$
Transfert Gouvernement du Québec..... 94 072,98 \$

Sous-total subventions et transferts 277 190,24 \$

AUTRES REVENUS

(Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, etc.)..... 215 000,00 \$

TOTAL REVENUS 3 427 880,32 \$

DÉPENSES

Conseil et greffe (élections) 103 637,57 \$
Gestion financière et administrative 319 591,78 \$

Sous-total administration générale..... 423 229,35 \$

Police - Sûreté du Québec 245 847,00 \$
Sécurité incendie..... 334 289,00 \$
Sécurité civile 3 677,00 \$

Sous-total sécurité publique 583 813,00 \$

Voierie municipale 297 696,25 \$
Enlèvement de la neige..... 281 803,68 \$
Éclairage publique 31 000,00 \$
Signalisation 6 000,00 \$
Transport adapté..... 9 132,99 \$

Sous-total transport et voirie..... 625 632,92 \$

Réseau d'eau potable 77 500,00 \$
Matières résiduelles 381 620,00 \$
Cours d'eau et environnement 99 040,00 \$

Sous-total hygiène du milieu..... 558 524,00 \$

Urbanisme et développement..... 141 265,56 \$

Quote-part évaluation foncière..... 88 704,00 \$

Loisirs et culture 961 623,78 \$

Frais de financement..... 25 954,71 \$

Remboursement des emprunts..... 19 133,00 \$

TOTAL DÉPENSES & CONCILIATIONS 3 427 880,32 \$





	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
Aqueduc secteur Plage Beauchesne	1 674 000,00 \$		
Ponceaux dans le rang Petit 9	240 000,00 \$		
Plan d'intervention des conduites municipales	40 000,00 \$		
Réfection avenue Pie X sur 1,22 KM		664 625,00 \$	
Réfection Rang 11 sur 1,77 KM			549 945,00 \$
DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET PARCS			
Nouveau développement domiciliaire	120 000,00 \$		
TOTAL	2 074 000,00 \$	664 625,00 \$	549 945,00 \$
FINANCEMENT			
Excédent de fonctionnement non affecté	321 000,00 \$		
Nouveau règlement d'emprunt	334 800,00 \$	166 156 \$	137 486 \$
Autres fonds (PPA-ES)	16 000,00 \$		
Autres fonds (PPA-CE)	23 000,00 \$		
Autres fonds (PIIRL)		498 469 \$	412 459 \$
Autres fonds (FIMEAU)	1 339 200,00 \$		
Autres fonds (TECQ)	40 000,00 \$		
TOTAL	2 074 000,00 \$	664 625,00 \$	549 945,00 \$

Informations DIVERSES

PRÉSENTATION DU TRAVAILLEUR DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS EN MUNICIPALITÉ

Le travailleur de milieu auprès des aînés en municipalité parcourt les 21 municipalités de la MRC d'Arthabaska pour aller à la rencontre des personnes âgées qui vivent sur notre territoire.

Mon rôle est d'être présent, à votre écoute, d'entretenir un lien de confiance et de vous accompagner dans votre recherche de solutions pour favoriser votre qualité de vie afin de demeurer chez vous dans votre communauté.



TRAVAILLEUR DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

- Écoute sans jugement
- Rencontre l'aîné dans son milieu de vie
- Informe sur les ressources et réfère au besoin
- Soutien l'aîné dans ses démarches
- Service gratuit et confidentiel

Jonathan Rioux
819 758-4188
Cellulaire: 873 665-1078



J'agis comme une passerelle entre vos besoins et les ressources disponibles pour y répondre. Mes services sont gratuits et confidentiels. Voici quelques exemples de soutien possibles :

- Être à l'écoute de vos besoins et vous orienter à travers les différents services de maintien à domicile offerts sur le territoire (Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs, CLSC, BRIA, etc.);
- Appeler à un ministère ou autre organisme, vous aider à remplir différents formulaires afin de vous assurer que vous ayez accès aux programmes qui vous sont dédiés (allocation logement, séparation involontaire, crédits d'impôt, pension de vieillesse, supplément de revenu garanti, etc.);
- Offrir un soutien moral, briser l'isolement;
- Rechercher des solutions dans des situations difficiles (maltraitance, séparation, deuil, perte d'autonomie, maladie, problèmes familiaux, difficultés d'adaptation, insécurité physique, morale, financière, etc.);
- Travailler en prévention en trouvant des ressources pour répondre à vos besoins essentiels de santé, de sécurité, de socialisation, d'alimentation, de déplacement, etc.



muniCAR
TRANSPORT COLLECTIF
819 758-6868

MRC d'Arthabaska

VOUS CONNAISSEZ MUNICAR ?

MUNICAR, transport-collectif et un service de transport de personnes dans la MRC d'Arthabaska.

MUNICAR a comme but de prendre les utilisateurs dans les municipalités environnantes et de les transporter vers la ville centre le matin et de faire le parcours en sens inverse en fin de journée. Il y a aussi possibilité de partir de la ville centre vers certaines municipalités.

Sept (7) circuits sont en place valide les jours de semaine.

Pour répondre aux besoins des membres, nous avons aussi la chance de réserver les places non utilisées dans les autobus scolaires de la commission scolaire des Bois-Francis ainsi que chez Rouli Bus.

Pour utiliser MUNICAR, transport-collectif, il est important d'être membre au coût de 5\$ annuellement. Simplement nous contacter pour les procédures d'inscription.

Votre déplacement doit être réservé 24h à l'avance par téléphone chez MUNICAR.

Pour toute information supplémentaire et pour les heures et les points d'embarquement bien vouloir communiquer avec MUNICAR, transport-collectif au 819 758-6868.



Centre de prévention **Suicide** Arthabaska-Érable

Parles-en... Ta VIE est importante!

Sème la vie!

Vous pensez au suicide ?
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?
Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

24 heures par jour • 7 jours par semaine
Tous nos services sont gratuits et confidentiels

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE (1 866 277-3853)

www.cpsae.ca

Formation «AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide»
Pour inscription et information : 819 751-8545, poste 4 ou 6

COMPOSTER MÊME EN HIVER?

Un des avantages à composter en hiver, c'est qu'il n'y a pas d'odeurs, de mouches ou de vers qui s'installent dans votre bac!

Alors, pourquoi ne pas essayer?

COMPOSTER → un geste → naturel



LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX NOUVEAUX PARENTS EST MAINTENUE

Programme couches de coton :

Afin d'encourager l'utilisation de couches de coton par les jeunes familles résidant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, la Municipalité accorde une aide financière pour l'achat de couches de coton.

Un remboursement de 100 \$ est offert aux nouveaux parents qui en font la demande selon les conditions de ce programme.

Toutes les familles des bébés âgés de moins de six mois et résidant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pourront bénéficier du remboursement.

Une seule subvention sera accordée par enfant.

Les conditions pour obtenir le remboursement sont :

- L'achat d'un ensemble de couches de coton (minimum de 20 couches) ;
- Présentation des documents suivants au bureau municipal dans un délai de 3 mois suivant l'achat :
 - La facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté (peu importe la marque ou le lieu d'achat) ;
 - Une preuve de naissance de l'enfant ;
 - Une preuve de résidence (comptes de taxes ou autres)
- Signature du formulaire d'engagement écologique de la Municipalité précisant que le requérant s'engage à utiliser les couches de coton.
- La Municipalité s'engage à faire parvenir un chèque au montant de 100 \$ pour financer une portion de l'achat de couches de coton aux requérants qui répondent aux conditions ci-haut mentionnées.



CDCBF

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS

Ensemble et AUTREMENT!

Présente

RESTAURANT POPULAIRE

RESTAURANT POPULAIRE

L'organisme offre des dîners à prix modique du lundi au vendredi à la Place communautaire Rita Saint-Pierre pour les personnes démunies.

- Milieu de vie.
- Briser l'isolement.
- Soutien psychosocial.
- Volet « Boîtes à lunch » aux élèves de famille à faible revenu.

restaurantpopulaire@outlook.com
restaurantpopulaire.com
819 758-4615

Venez nous voir au : cdcbf.qc.ca



GRUPE INTERVENTION 24hr / 24hr

Surveillance
S.W.A.T.T.
Sécurité

www.surveillanceswattsecurite.com

819-350-4557



- Garde du corps
- Service d'escorte (pour dépôt d'argent ou autre)
- Manifestation
- Grève
- Festivals
- Soirée événementielle et autres
- Sécurité industrielle
- Sécurité commerciale
- Signaleur routier
- Gardiennage
- Conflit de travail
- Service de patrouille
- Événements spéciaux
- Chantier de construction
- École...

info@surveillanceswattsecurite.com

Autobus Arthabaska inc.

Autobus Caro inc.

Depuis 1959

Transport scolaire



314, route 161
St-Christophe-d'Arthabaska
QC G6S 0K7

Tél. 819 357-2655 • Cell. : 819 357-0146
autobusarthabaskainc@hotmail.com



POUR TROUVER TON
DEAL DU SIÈCLE

*
JOUETS
* VÊTEMENTS
* DÉCORATIONS
* AMEUBLEMENTS
ARTICLES MÉNAGERS *
PRODUITS ALIMENTAIRES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, ETC.
NOUVEAUX ARRIVAGES À TOUTES LES SEMAINES
* À DES PRIX DE LIQUIDATION !
\$\$\$

15, RUE DU COMMERCE ST-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA
819-357-5596 WWW.BFRECYCLE.COM